

## CP 139 : Projet supplémentaire pour les jeunes (de moins de 26 ans) appartenant aux groupes à risque 01/01/2024 - 31/12/2025

	Intitulé de l'action	Objectifs poursuivis	Collaboration(s) avec... (d'autres organisations)	Groupe cible	Nombre de participants envisagé	Budget projet supplémentaire (en €)
1	<u>PUBLIER DES ANNONCES (D'EMPLOIS) DANS LE SECTEUR</u>	Davantage de jeunes dans les formations de batellerie, de façon à ce qu'à terme, davantage de jeunes disposent des qualifications nécessaires et viennent travailler dans le secteur.	CVO! GO (Anvers) GO! De Scheepvaartschool Ecole de Batellerie IPEPS Huy-Waremme	Les jeunes qui doivent encore faire un choix d'études dans l'enseignement secondaire (pour entrer en deuxième ou troisième année dans une formation de batellerie) et qui peuvent entrer dans le secteur au terme d'une formation. Les jeunes qui, après avoir réussi ou non leurs études secondaires, peuvent s'inscrire à une formation reconnue par l'autorité compétente dans l'enseignement pour adultes conduisant	Jeunes qui doivent encore choisir leurs études : 1.000 par an  Les jeunes qui peuvent intégrer une formation en batellerie reconnue: 20	65.000 €

				au secteur de la batellerie.		
2	<u>AUGMENTER LES OPPORTUNITES DE L'EMPLOI</u>	Accroître les possibilités d'emploi pour les jeunes, en octroyant un incitant financier aux employeurs qui embauchent des jeunes comme matelots ou timoniers, avec un contrat de travail à durée indéterminée aux conditions de travail et de rémunération belges. De cette manière, les jeunes se voient offrir des opportunités supplémentaires, car le seuil de recrutement qui peut exister chez les employeurs est abaissé.	<p>Les organisations patronales et syndicales siégeant au FRI ont signé une convention de partenariat (obligation de moyens) dans lequel elles s'engagent à promouvoir cette action auprès de leurs membres dans la mesure la plus élevée possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité Général d'Action des Organisations Belges de Navigation Intérieure</li> <li>- Union de la navigation continentale</li> <li>- UNIZO</li> <li>- ACV Transcom</li> <li>- Syndicat belge du transport ABVV</li> </ul>	Les jeunes qui suivent avec succès une formation en batellerie en Belgique. Il s'agit de formations dans le cadre de l'enseignement obligatoire, dans le cadre de l'enseignement pour adultes ou de toute autre formation approuvée par les services compétents et qui délivre légalement les attestations nécessaires pour commencer à travailler dans la batellerie en tant que matelot ou timonier. Les formations qui seraient agréées par l'autorité compétente dans le courant du projet entrent également en ligne de compte.	Les jeunes qui suivent déjà une formation pouvant les conduire à la batellerie, que ce soit dans le cadre de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement pour adultes ou d'une autre formation approuvée par les services régionaux de l'emploi : 14	36.750 €

3	<u>TRAVAIL EN TOUTE SÉCURITÉ POUR LES JEUNES</u>	La sécurité des jeunes pendant la formation et l'emploi doit être renforcée, cela par le développement d'un manuel de sécurité (soit sous forme de livre, soit sous forme d'application) contenant toutes les consignes de sécurité. Ce manuel doit inclure toutes les règles et être utilisable de manière claire et facile. Après son développement, le manuel est utilisé par les personnes en formation ou travaillant dans le secteur.		Les jeunes qui suivent avec succès une formation en batellerie en Belgique. Il s'agit de formations dans le cadre de l'enseignement obligatoire, dans le cadre de l'enseignement pour adultes ou de toute autre formation approuvée par les services compétents et qui délivre légalement les attestations nécessaires pour commencer à travailler dans la batellerie en tant que matelot ou timonier. Les formations qui seraient agréées par l'autorité compétente dans le courant du projet entrent également en ligne de compte.	Les jeunes qui suivent déjà une formation pouvant les conduire à la batellerie, que ce soit dans le cadre de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement pour adultes ou d'une autre formation approuvée par les services régionaux de l'emploi : 30	30.000 €
4	<u>DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE DE FORMATION SECTORIEL</u>	La directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure (UE2017/2397) a été transposée dans les états membres en 2022. Cette directive a provoqué un	Les organisations patronales et syndicales siégeant au FRI ont signé une convention de partenariat (obligation	Les jeunes qui suivent avec succès une formation en batellerie en Belgique. Il s'agit de formations dans le cadre de	Les jeunes qui suivent déjà une formation pouvant les conduire à la batellerie, que	23.000 €

		renversement total du paysage de la formation. Ainsi, les cours d'entrée latérale doivent être rétablis, car il n'y en a plus depuis la mi-2021. Pour donner une base solide à cette transition, un centre de formation sectoriel sera créé. Dans ce centre, qui existera à la fois physiquement et virtuellement, les étudiants de toutes les formations en navigation intérieure reconnues par les services compétents pourront suivre des cours de formation théorique et pratique.	de moyens) dans laquelle elles s'engagent à promouvoir cette action auprès de leurs membres dans la mesure la plus élevée possible : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité Général d'Action des Organisations Belges de Navigation Intérieure</li> <li>- Union de la navigation continentale</li> <li>- UNIZO</li> <li>- ACV Transcom</li> <li>- Syndicat belge du transport ABVV</li> </ul>	l'enseignement obligatoire, dans le cadre de l'enseignement pour adultes ou de toute autre formation approuvée par les services compétents et qui délivre légalement les attestations nécessaires pour commencer à travailler dans la batellerie en tant que matelot ou timonier. Les formations qui seraient agréées par l'autorité compétente dans le courant du projet entrent également en ligne de compte.	ce soit dans le cadre de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement pour adultes ou d'une autre formation approuvée par les services régionaux de l'emploi : 20		
5	Réviseur					2.500 €	
					<b>Total</b>	1.084 jeunes environ 200 entreprises	157.250 €